



Séance du 27 juin 2023

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présents : 22  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Pour : Unanimité

Convocation du : 20 juin 2023  
Date d'affichage : 21 juin 2023

Acte rendu exécutoire par  
télétransmission en Préfecture du  
Nord le **30 Juin 2023** et publication  
du **30 Juin 2023**.

**Délibération N° 04-23-25**

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, Mme WOLOSZ Angélique, M. FOUQUET Hervé, M. LAGACHE Frédéric, M. VAN MEENEN Laurent, Mme RUBY Valérie, Mme CIESIELSKI Magali, Mme MALECHA Sandrine, M. KOS Arnaud, Mme DELEDICQUE Sylvie, M. FLUET Guillaume, M. LAINE Patrice, M. MERESSE Alain, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. SION Fabrice, Mme CLAEYMAN Isabelle, M. QUILLIOT Philippe, Mme DERBAY Savéria.

Absents excusés et représentés: M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M ; FILLIERE Patrick.

Absente excusée et non représentée: Mme ROGEZ Mathilde.

Secrétaire de séance : Mme WOLOSZ Angélique

**OBJET**

**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DU SIDEN-SIAN RELATIVE  
A LA REFECTION DE TRANCHEES, CITE DU BOIS A THUMERIES**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux sur le réseau d'eau potable réalisés cité du Bois à Thumeries par le SIDEN-SIAN,

Considérant que le SIDEN-SIAN a délégué à la commune, sa maîtrise d'ouvrage, dans le cadre des travaux de mise en œuvre d'enrobés, pour la réfection de tranchées suite aux travaux susmentionnés,

Vu la convention de participation financière du SIDEN-SIAN, ci-annexée,

**DECIDE à l'unanimité,** d'autoriser Madame le Maire,

- A signer la convention de participation financière à la réfection de tranchées, cité du Bois à Thumeries avec le SIDEN-SIAN



- A émettre le titre de recette dès la réception des travaux, objet de la présente convention
- A signer toute pièce relative à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire,**



**Nadège BOURGHELLE-KOS.**

